

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,
Le quinze décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, GUINCHE, ALLANIC, MANENT, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU.

Date de convocation

9 décembre 2021

Date du
Conseil Municipal

15 DECEMBRE 2021

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 25

Votants ---- 32

A l'exception de : Madame FRAUX.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame GUINCHE.

Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Madame DIVOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame GUINCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ TARIFS 2022 – PORT DE PLAISANCE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur SIGUIER, conseiller municipal mandaté

EXPOSE :

Conformément à la convention de concession conclue entre la Commune de Pornichet et la SA du Port de Plaisance Pornichet - La Baule pour l'exploitation du port de plaisance, il convient que le Conseil Municipal délibère sur les tarifs annuels après avis consultatif du Conseil Portuaire.

Le Conseil Portuaire réuni le 26 novembre 2021 a examiné les tarifs proposés par le concessionnaire. Il est appliqué une hausse de 2 % sur les tarifs du secteur public et sur les tarifs annuels et forfaitaires sauf pour les forfaits annuels des postes amodiés sans changement. Il est également appliqué une hausse de 1,5 % sur les tarifs liés au grutage. Enfin, un forfait pour immobilisation grue pour défaut de compatibilité remorque de 50 € HT est créé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2022 du port de plaisance comme suit :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



S.A. PORT DE PLAISANCE DE
PORNICHE-LA BAULE
TEL : 02.40.61.03.20

PROJET TARIFS SECTEUR PUBLIC 2022

CAT.	LONG. H.T.	LARG	Haute saison Juillet à Août		Moyenne saison Avril-Mai-Juin-Sept-Octobre			Basse saison Novembre à Mars		
			JOUR	SEMAINE	JOUR	SEMAINE	MOIS	JOUR	SEMAINE	MOIS
1	Jusq. 5,99	2,30	16,30	102,00	11,00	70,00	232,00	8,00	47,50	163,00
2	6,00-6,99	2,60	19,50	122,00	13,10	82,00	276,00	9,50	58,50	195,00
3	7,00-7,99	2,80	23,10	145,00	15,20	95,00	320,00	10,50	64,50	214,00
4	8,00-8,99	3,10	26,70	161,00	17,00	118,00	398,00	12,50	74,00	247,00
5	9,00-9,99	3,40	29,90	188,00	21,00	142,00	441,00	13,70	80,00	270,00
6	10,00-10,99	3,70	33,70	210,00	24,20	151,50	508,00	15,30	82,00	310,00
7	11,00-11,99	4,00	37,80	236,50	26,30	164,00	552,00	17,30	104,00	345,00
8	12,00-13,99	4,60	50,50	315,00	33,70	210,00	702,00	21,50	132,50	447,00
9	14,00-15,99	4,90	58,90	368,00	40,00	250,50	838,00	26,00	163,00	547,00
10	16,00-17,99	5,80	70,40	440,50	48,50	303,00	1016,00	31,50	195,00	657,00
11	Par mètre supplémentaire		5,20	32,20	4,20	26,00	83,20	2,50	15,00	49,00

MULTICOQUES :

Tarif longueur x 1,5

PRESTATIONS DE SERVICE (Tarifs horaires)

FORFAITS ANNUELS

. Poste sous passerelle Cat. 1	1043 €
. Poste sous passerelle Cat. 2 :	1325 €
. Poste sous passerelle Cat 3 :	1510 €
. Poste sous passerelle Cat 4 :	1729 €

Main d'œuvre

Heures ouvrables :	40,00 €
Autres Heures :	56,00 €

Remorquage

Minimum facturé :	65,00 €
	35,00 €

POMPAGE

PROJET TARIFS ANNUELS 2022

POSTES AMODIES

CAT.	LONG. H.T.	LARG	FORFAIT ANNUEL
1	inférieure à 06 mètres	2,40	1 925
2	06 mètres - 08 mètres	3,00	2 566
3	08 mètres - 10 mètres	3,60	3 315
4	10 mètres - 12 mètres	4,10	4 812
5	12 mètres - 15 mètres	4,75	6 844
6	15 mètres - 20 mètres	5,75	9 624
7	20 mètres - 25 mètres	6,50	13 473

PROJET TARIFS FORFAITAIRES D'HIVER 2022

CAT.	LONG. H.T.	LARG.	Forfait Janvier- Février-Mars- Avril	Forfait Octobre- Novembre- Décembre
1	Jusq. 5,99	2,30	541	418
2	6,00-6,99	2,60	646	499
3	7,00-7,99	2,80	722	561
4	8,00-8,99	3,10	854	669
5	9,00-9,99	3,40	938	734
6	10,00-10,99	3,70	1078	846
7	11,00-11,99	4,00	1190	931
8	12,00-13,99	4,60	1536	1201
9	14,00-15,99	4,90	1859	1449
10	16,00-17,99	5,20	2240	1747

La Baule Nautic

Tarifs Manutentions 2022

- maintien du tarif de levage inférieur à 1500 kg
- Hausse des tarifs de 1,5% pour les levages
- Création d'un forfait « immobilisation grue pour défaut de compatibilité remorque » de 50 euros ht
- Création d'un forfait déchet de 15 euros ht
- Création d'un forfait facultatif « pose de protections de sangles » de 50 euros ht (pour les plaisanciers qui souhaitent une sur-protection de coque)
- Les autres tarifs de prestations ne changent pas
- Les remises sorties d'eau à la journée et sorties d'hiver sont maintenues

GRUTAGE avec uniquement prise sous la grue		R20 % ht *	R20 % ttc *		
SE1/ME1	de 500 kgs à 1 500 kgs	23,92	28,70	59,80 €	71,80 €
SE2/ME2	inférieur à 2 Tonnes	32,63	39,16	81,58 €	98,00 €
SE3/ME3	de 2,01 à 3 Tonnes	38,96	46,75	97,39 €	116,80 €
SE4/ME4	de 3,01 à 5 Tonnes	62,88	75,45	157,19 €	188,70 €
SE5/ME5	de 5,01 à 8 Tonnes	92,95	111,54	232,37 €	278,90 €
SE6/ME6	de 8,01 à 10 Tonnes	136,00	163,20	340,01 €	408,10 €
SE7/ME7	de 10,01 à 12 Tonnes	168,42	199,70	416,04 €	499,30 €
SE8/ME8	de 12,01 à 15 Tonnes	204,68	245,63	511,72 €	614,10 €
SE9/ME9	de 15,01 à 18 Tonnes	255,95	307,13	639,86 €	767,90 €
INTERVENTION DIMANCHE, JOURS FERIES ou EN DEHORS OUVERTURE				275,23 €	330,30 €

Remise 20 % sur 2 grutages (sortie et mise à l'eau) réalisés dans la journée

Remise hiver : -25% sur antifoiling + un passage sous sangle, carénage et retraitement offert en printemps/été

DELIBERATION :

- ⇒ Vu la convention de concession conclue entre la Commune de Pornichet et la SA du Port de Plaisance Pornichet - La Baule,
- ⇒ Vu la convention de sous-traité d'exploitation des installations de carénage entre la SA du Port de Plaisance Pornichet - La Baule et la société La Baule Nautic,
- ⇒ Vu l'avis consultatif du Conseil Portuaire en date du 26 novembre 2021,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 8 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

- Le Conseil Municipal, par 31 votes pour et 1 abstention (Monsieur BELLION),
- Approuve les tarifs 2022 du port de plaisance tels que précisés ci-dessus.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.